



HONORAIRES VENTES :

Les honoraires sont à la charge, soit du vendeur, soit de l'acquéreur selon les mandats et sont calculés :

- sur le prix net vendeur lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur
- sur le prix de présentation lorsqu'ils sont à la charge du vendeur

Dans nos annonces le terme « HAI » signifie Honoraires d'Agence Inclus

Appartements, maisons, demeures, foncier et hôtels particuliers

Pour un prix de vente inférieur ou égal à 200 000€ : 10 000€ (TTC)

Pour un prix de vente supérieur à 200 000€ : 5% (TTC) maximum

HONORAIRES DE LOCATION :

Régime bail loi 1989, vide ou meublé 10€/m² + 3€/m² pour l'état des lieux
(propriétaire et locataire)

Régime bail code civil 8% du loyer annuel hors charges + TVA
(propriétaire et locataire)

Pour information, les **prix de vente sont hors frais notariés, d'enregistrement, de publicité foncière** et les tranches ne sont pas cumulables.

Médiateur : Vivons mieux ensemble – Email: mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

Pauline de Leusse – pauline@deleusse-immobilier.fr – 07.60.98.22.61
Carte T n° CPI 1310 2021 000 000 002 CCI de Marseille